

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté		
AVIS N° 2020 - 04		
Date validation : 26/06/2020	Objet : Validation régionale de l'inventaire régional du patrimoine géologique dans les départements de Côte d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne	Vote : unanimité

Examen en plénière par les membres du CSRPN :

Le CSRPN est saisi par la DREAL et la commission régionale du patrimoine géologique (CRPG) pour la validation de l'inventaire régional du patrimoine géologique, pour les départements de Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne. En effet, dans l'organisation de l'inventaire, la validation formelle de cet inventaire par le CSRPN est requise, avant envoi pour examen à la commission de validation nationale de l'INPG.

Le CSRPN a été destinataire le 11/06/20 des fiches descriptives des sites géologiques saisies sur l'application i-géotope, ainsi qu'un diaporama explicatif, pour lui permettre de valider l'inventaire.

Laura LEDUC présente en séance plénière du 26/06/2020 l'objectif de l'IRPG et son processus de validation. Elle décrit également l'organisation du travail mis en place, depuis la constitution de la nouvelle CRPG en fin d'année 2017. Enfin, il est proposé un récapitulatif de la méthode de travail et un bilan synthétique des sites (intérêts, localisation...).

Le CSRPN

Prend acte :

- du fait que le travail scientifique ait été conduit par le laboratoire de Géosciences de l'université de Bourgogne, qui constituait donc le secrétariat scientifique régional de l'inventaire ;
- du fait que la CRPG ait été consultée et réunie à deux reprises pour relire et valider les fiches proposées ;
- du fait que la CRPG, et les coordinateurs scientifiques régionaux (Emmanuel Soncourt et Jacques Mudry), valident cet inventaire pour les départements de Côte d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne ;
- du fait que l'inventaire puisse être complété après la validation de ce premier « socle » ;
- du fait que la finalisation de l'inventaire de l'ex-Franche-Comté est en cours et que l'inventaire de la Nièvre se poursuit actuellement avec l'université de Bourgogne, et feront l'objet d'une validation ultérieure ;
- de la procédure de protection des sites géologiques, via les arrêtés de protection du patrimoine géologique.

Demande que :

- cette première base de l'inventaire soit complétée après sa validation avec d'éventuels sites majeurs manquants (exemple : la Fosse Dionne à Tonnerre dans l'Yonne) ;
- qu'un lien soit établi entre la fiche descriptive du Creux Bleu et la fiche du réseau karstique de Francheville (dont le Creux Bleu est l'exurgence), et qu'une attention soit portée sur d'éventuels cas similaires pour les prochaines fiches de sites de l'IRPG.

Souligne :

- la problématique de l'information des amateurs de paléontologie en cas d'interdiction de prélèvements dans les sites protégés par arrêté.

Le CSRPN valide l'inventaire régional du patrimoine géologique pour les départements de Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne, pour transmission à la commission de validation nationale de l'INPG.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU